MAIRIE DE PARIS

Mairie du 15ème arrondissement
Direction Générale des Services

P.V. N° 7 XV 2011

CONSEIL DU 15ème ARRONDISSEMENT
LUNDI 10 OCTOBRE 2011

-Transcription des débats-

Sont présents :

Mesdames et Messieurs Gilles Alayrac, José Baghdad, Claude Barrier, Pascale Bladier-Chassaigne, Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque, Catherine Bruno, Anne-Charlotte Buffeteau, Sylvie Ceyrac, Thomas Chalumeau, Joëlle Chérioux, Daniel-Georges Courtois, Gérard d'Aboville, Claude Dargent, Claire de Clermont-Tonnerre, Pascale de Zordi, Jean-Raymond Delmas, Alain Destrem, Louisa Ferhat, Ghislène Fonlladosa, Gérard Gayet, Valérie Giovannucci, Jean-Manuel Hue, Fatima Lalem, Jean-François Lamour, Franck Lefevre, Jérôme Loriau, Corinne Lucas, Hélène Macé de Lepinay, Françoise Malassis, Jacqueline Malherbe, Catherine Margueritte, Hubert Martinez, Jean-Baptiste Menguy, Philippe Mouricou, Marie-Hélène Pietranico, Géraldine Poirault-Gauvin, Gérard Sarracani, Marie Toubiana.

Sont absents et excusés :

Mesdames et Messieurs Catherine Bessis pouvoir à José Baghdad-, Grégory Canal pouvoir à Hubert Martinez -, Guy Coudert pouvoir à ghislène Fonlladosa-, Agnès de Fressenel pouvoir à Françoise Malassis-, Florence Hatey-Marschal pouvoir à Fatima Lalem-, Anne Hidalgo pouvoir à Claude Dargent-, Grégoire Lucas pouvoir à Claire de Clermont-Tonnerre-, Isabelle Roy pouvoir à Philippe Mouricou-, Véronique Sandoval pouvoir à Gilles Alayrac-, Anne Tachène pouvoir à Catherine Bruno-.

Absents :

Messieurs Pierre Charon, Fabrice Rousseau.

1- Désignation des secrétaires de séance :
Anne-Charlotte Buffeteau et Philippe Mouricou.

◊

Monsieur le Maire : Je passe à l'approbation des procès verbaux :

◊

2- Adoption du procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 4 juillet 2011.

Personne n'est contre ? Adopté à l'unanimité.

◊

3- Adoption du procès verbal du Conseil d'arrondissement du 19 septembre 2011.

Pas d'opposition ? Adopté à l'unanimité.

◊

4 - Adoption de l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement du 15ème en présence du CICA du mardi 22 novembre 2011. Thème proposé : « Que compte faire la mairie pour informer les habitants, commerçants, des agissements d'une association soupçonnée de dérives sectaires dans le 15ème. »

Monsieur le Maire : Monsieur Sarracani.

Gérard Sarracani : Merci Monsieur le Maire, chers collègues, les trois secrétaires permanents du CICA de notre arrondissement ont proposé à notre Maire, dans deux courriers, du 4 septembre 2010 et du 23 mai 2011 d'inscrire à l'ordre du jour de notre CA-CICA du 22 novembre prochain la question posée par l'Association « Attention Enfants » et par la section locale de la « Ligue des droits de l'homme » qui est libellée ainsi :

« Quelle initiative la Mairie du 15ème entend-t-elle prendre pour sensibiliser les parents, les commerçants, les habitants, à la présence, dans notre arrondissement, d'une association soupçonnée de dérives sectaires ».

Je tiens à vous préciser que, si je vous propose aujourd'hui seulement d'inscrire cette question à l'ordre du jour de notre prochain CA-CICA, c'est uniquement parce qu'il a fallu attendre plus d'un an avant que les conditions puissent être réunies pour envisager de tenir cette réunion.

En effet, notre Maire a immédiatement saisi le Président de la mission de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires, Monsieur Georges Fenech pour lui demander :

Premièrement si la « Nouvelle Acropole » en tant que personne morale ou certains de ses membres avaient fait l'objet de condamnations,

Deuxièmement, si des actions particulières de sensibilisation avaient été menées par des municipalités ou des institutions particulières,

Troisièmement, quelles seraient les précautions à prendre dans le cas d'une action de prévention compte tenu des risques importants d'atteinte à l'ordre public.

Dans sa réponse du 18 janvier 2011, Monsieur Fenech a souligné que depuis sa création en 2002, la Miviludes exerce une vigilance particulière à l'égard de la « Nouvelle Acropole » en raison de son activisme dans les milieux scolaires et estudiantins. Il a aussi indiqué qu'il n'avait pas connaissance d'actions de sensibilisation conduites par les collectivités locales à l'encontre de la « Nouvelle Acropole ».

Notre Maire a également interrogé le 29 mars dernier, Madame Myriam El Khomri, Adjointe au Maire de Paris chargée de la Prévention et de la Sécurité, sur les mesures préventives adoptées par l'Hôtel de Ville dans le cadre de l'observatoire de suivi des sectes ou par certaines mairies d'arrondissement et sur sa participation éventuelle à des actions de sensibilisation.

Madame El Khomri lui a répondu le 9 mai dernier en indiquant d'une part qu'elle avait immédiatement saisi l'association pour la défense des familles et de l'individu et la Miviludes pour qu'il lui fasse part de leur analyse de la situation.

D'autre part, qu'elle allait réactiver la cellule municipale de vigilance contre les dérives sectaires à la rentrée prochaine -donc aujourd'hui-. Cette cellule est composée, je le rappelle, de référents qu'elle a mis en place en 2010 au sein des arrondissements et des directions de la Ville de Paris ainsi que des représentants de la Préfecture de Police et du Rectorat.

Enfin, je tiens à vous signaler que d'ores et déjà, Monsieur Goasguen, Député Maire du 16ème arrondissement va organiser le 12 octobre prochain, dans deux jours donc, une conférence avec Monsieur Fenech sur le thème « Se protéger face aux sectes ».

Compte tenu de tous ces éléments je vous invite, mes chers collègues, à bien vouloir adopter le projet d'ordre du jour de notre prochain CA-CICA qui vous est soumis.

Monsieur le Maire : Monsieur Dargent .

Claude Dargent : Le groupe des élus de gauche approuve cette mise à l'ordre du jour. Notre sentiment est que nous avons perdu du temps sur cette affaire et qu'on aurait pu le faire plus tôt mais mieux vaut tard que jamais. Donc nous voterons cet ordre du jour.

Monsieur le Maire : Monsieur Sarracani, mais rapidement car nous ne pouvons pas y passer la soirée.

Gérard Sarracani : Je l'ai rappelé tout à l'heure, il a fallu réunir les conditions, par ailleurs par deux fois l'ordre du jour du CA-CICA a été modifié : d'abord à la demande de Monsieur Denis Baupin et ensuite de Madame Hidalgo.

Monsieur le Maire : Très bien. On tient compte des demandes qui nous sont faites. Merci. Je mets donc aux voix.
Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté à l'unanimité.

Je voudrais m'excuser parce que je n'avais eu qu'une partie des pouvoirs et on vient de me donner la suite. Ceci étant nous abordons le projet de délibération n°5.

◇

5. 2011 DUCT 184 - Subvention (18 700 €) et convention avec l'association le patronage laïque du 15ème - maison pour tous-.

Monsieur le Maire : Monsieur Destrem.

Alain Destrem : Mes chers collègues, j'ai regardé avec intérêt cette demande de subvention accordée puisque la demande était bien plus élevée, je crois de 40 000 €.

Tout le monde connait le patronage laïque dont l'intitulé est de mettre en œuvre des programmes d'activités socio-culturelles qu'il développe au bénéfice des habitants du 15 ème et de l'ensemble des Parisiens.

En regardant les trois derniers bilans, si je puis dire, j'ai trouvé que l'activité était quand même relativement faible. La première des choses est que les produits d'exploitation, en 2009, étaient de l'ordre de 63 000 € pour des charges de 58 000 €, donc un petit bénéfice de 5 000 € mais ils avaient déjà reçu, à cette époque-là, des subventions d'exploitation à hauteur de 10 000 €.

En 2010, 50 500 € de produits, mais 55 800 € de charges, donc presque 6 000 € de résultat négatif sur l'exercice. En 2011, les charges prévisionnelles augmentent énormément. Elles passent de 55 000€ à 97 000 € dont essentiellement les charges de personnel, ce qui m'a beaucoup étonné, qui étaient de 41 000 € en 2010, également à peu près du même montant en 2009 et qui, tout d'un coup, passent à 64 000 € en 2011 et que, bien entendu, le produit, en prévisionnel d'exploitation est de 97 000 € mais dedans, ce qui est amusant, c'est qu'il compte 45 000 € de subvention d'exploitation qu'ils espèrent obtenir de la Ville, c'est-à-dire pratiquement 50% du produit prévisionnel, ce qui veut dire que les charges montent dans cette association et que, par contre, les produits baissent.

J'ai regardé également les adhésions. C'est un peu étonnant. Le produit des adhésions, 1 500 € en 2009, 1 460 € en 2010 et prévisions : 1 500 € en 2011. Alors, à moins que ce soit des adhésions à 1 € comme c'est la tendance en ce moment et en particulier au moment du week-end dernier, je dois dire qu'il ne doit pas y avoir beaucoup d'adhérents pour 1 500 € ! Je sais bien qu'ils prétendent qu'ils ont 200 adhérents et je ne sais combien d'associations affiliées, environ 60 ou 70, mais cela m'étonne.

En plus, cette association -et j'aimerais bien qu'il y en ait beaucoup qui soient comme ça- bénéficie de locaux à titre gracieux. C'est évidemment très intéressant. Cela a commencé en 2011, les fameux locaux qu'ils avaient auparavant et maintenant ils sont rue Violet, et ils ont eu, à titre gracieux -la Ville indique qu'à titre de prix, si cela avait été facturé- cela correspondait à 80 000 € en 2011 et ensuite à 119 500 € pour 2012 et 119 500 € pour 2013. Ce qui fait que, grosso modo, à titre gracieux, ils obtiennent une équivalence financière, si l'on peut dire intéressante, de 330 000 € sur trois ans.

Je dis que c'est assez étonnant et Dieu soit loué, je dois dire, que la Ville se contente, si je puis dire, de ne proposer qu'une subvention de 18 700 € alors qu'ils avaient demandé à l'origine, une subvention de 40 000 €.

Mes chers collègues, dans ces conditions, je crois que je vous suggère de voter contre cette subvention.

Monsieur le Maire : Pas d'autre intervention ? Monsieur Sarracani.

Gérard Sarracani : Monsieur le Maire, chers collègues, je voudrais compléter l'intervention d'Alain Destrem pour faire part de ma surprise de constater que ce projet de délibération aurait du normalement nous être proposé en même temps que le projet de convention qui nous a été soumis lors de notre dernier Conseil d'arrondissement. Celui-ci portait, je vous le rappelle, sur l'octroi d'une subvention non financière de prêt à usage sous la forme d'une mise à disposition de locaux situés rue Violet à titre gracieux pour la période du 1er novembre 2011 au 31 décembre 2013, ce qui représente un montant annuel de 119 500 €.

En vérité cette omission s'explique aisément par la volonté de dissimuler autant que possible l'importance considérable, comme l'a souligné mon collègue, des subventions accordées au patronage laïque par l'Hôtel de Ville sous forme de subventions et contributions annuelles non financières à l'initiative de sa première adjointe, dans la perspective des municipales de 2014, dans un contexte où la Ville de Paris ne répond pas aux besoins financiers de l'immense majorité des associations parisiennes, en particulier dans notre arrondissement.

Monsieur le Maire : Une explication de vote pour Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Monsieur le Maire, j'ai écouté avec intérêt les chiffres donnés par Monsieur Destrem mais je n'ai pas tellement compris la conclusion qui a été la sienne. Il me semblait qu'au contraire, la démonstration qui était la sienne qui était de considérer que les demandes du patronage laïque étaient excessives auraient du l'amener à proposer de voter une délibération qui, justement, ne propose que 18 700 € alors que la demande est de 40 000 €. Je n'ai pas les éléments du dossier ici, il posera les questions qu'il a posées ici en Conseil de Paris.

Pour ce qui nous concerne, à titre conservatoire, nous voterons cette proposition qui, me semble-t-il, nous ramène à un niveau tout à fait honnête une demande qui pouvait paraître excessive.

Monsieur le Maire : Explication de vote de Madame de Clermont-Tonnerre.

Claire de Clermont-Tonnerre : Je voudrais aller dans le sens de Monsieur Destrem. Le patronage laïque coûte très cher à la Ville puisqu'il va être dispensé de payer des loyers pendant deux ans à hauteur de 120 000 €. J'ajoute que la Ville va effectuer pour 180 000 € de travaux sur le bâtiment de la rue Violet, des travaux qui ne serviront à rien du tout puisqu'après le bâtiment va être transformé. C'est de l'argent qui part en fumée si je puis dire. J'en profite pour rappeler l'horreur architecturale que nous allons voir se construire bientôt dans le 15ème arrondissement, avenue Félix Faure, à la place de l'ancien patronage laïque. C'est un projet monstrueux, nous avons reçu plus de 200 pétitions sur ce projet.

Les riverains sont très mécontents. Cela densifie complètement la parcelle et très curieusement je dois souligner aussi qu'on n'entend plus parler du comité de pilotage que présidait Marc Blondel, on ne sait toujours pas comment sera géré le patronage laïque, on ne sait toujours pas comment il fonctionnera. Par contre, ce que je sais, c'est que le patronage laïque coûte cher et qu'on dépense beaucoup d'argent Conseil après Conseil.

Monsieur le Maire : Tout a été dit. Je partage évidemment les observations de mes collègues, Destrem, Clermont-Tonnerre et Sarracani. Le projet architectural qui a été choisi par la Ville est vraiment tout à fait inadapté au quartier et j'en profite pour le dire aussi, Monsieur Dargent. Vous me permettrez de parler de ce dont je souhaite parler comme vous vous avez liberté de parole. Je voudrais dire que nous avons besoin dans ce secteur, de salles pour les associations.

Or, le fait de confier ce patronage laïque à une personne extérieure, sans doute tout à fait estimable comme Monsieur Blondel ne permettra pas, évidemment, d'y accueillir certainement les associations du quartier.

D'ailleurs, pour ceux qui n'étaient pas au Conseil de Paris, notamment ceux qui ne sont pas Conseillers de Paris, je voudrais citer Madame Hidalgo concernant ce patronage laïque lors du dernier Conseil de Paris où elle dit : « Le contenu de ce projet, puisque vous avez posé la question, ma chère collègue, va être aussi un lieu ressource, un lieu de référence à Paris et peut-être ailleurs pour justement porter ces messages sur la laïcité et travailler avec les réseaux éducatifs notamment, à ce que nos enfants soient intéressés, dès leur plus jeune âge, à ce que sont les fondements de la République à ce qu'ils impliquent pas uniquement d'un point de vue théorique mais aussi dans le comportement des citoyens »

Sans me prononcer évidemment sur cet appel aux valeurs républicaines, je constate simplement qu'l n'est fait mention en aucune façon de l'utilisation des locaux du patronage laïque par les associations du quartier, comme cela était le cas jusqu'à présent.

Je mets donc aux voix ce projet de délibération.
Qui est pour ? La gauche. Qui est contre ? La droite. Qui s'abstient ? Personne. Le projet est rejeté. Merci.

Nous avons un projet de délibération n°6 qui est un peu lié.

◊

6. 2011 DUCT 185 – Signature d'une convention de prêt à usage avec l'association Espace Parisien Histoire Mémoire Guerre d'Algérie relative aux locaux sis 61, rue Violet.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Madame Lalem.

Fatima Lalem : Monsieur le Maire, chers collègues, je voulais me féliciter de la signature de cette convention avec l'association Espace Parisien Histoire Mémoire Guerre d'Algérie relative aux locaux sis 61 rue Violet dans le 15ème arrondissement, les féliciter pour le programme prévu sur l'année 2011/2012 avec un festival d'image, du livre et une exposition tout cela autour des évènements et de la guerre d'Algérie.

Permettez-moi, chers collègues, de vous rappeler que jeudi dernier, nous avons participé avec le Maire de Paris à un moment d'une grande intensité et d'une grande émotion. Ce moment qui a consisté dans la commémoration, la pose d'une stèle au cimetière du Père Lachaise en mémoire et hommage à toutes les victimes de l'OAS en Algérie et en France, civils, militaires, magistrats, fonctionnaires, élus, etc…

D'ailleurs nous avions une assistance et un certain nombre de personnalités, beaucoup d'élus de gauche, des représentants des associations de parents et des familles de ces victimes et également beaucoup d'anciens combattants dont certains de la FNACA. Je voulais vous dire que c'était un moment d'une grande émotion et que la pose de cette stèle avait fait l'objet d'un vœu voté en Conseil de Paris qui a été voté de manière unanime en février, je tenais à saluer ce grand moment de commémoration républicaine et de réhabilitation de l'histoire. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Pas d'autre intervention ? Monsieur l'Adjoint.

Jean-Manuel Hue : Oui, Monsieur le Maire, autant le mémoire précédent se devait d'être rejeté, autant celui-ci se doit d'être adopté. Cette association regroupe cinq associations dont la FNACA et l'UNC pour les deux principales. Le travail qui va y être fait est remarquable, il est indispensable et j'ai le plaisir d'annoncer au Conseil du 15ème arrondissement que nous organisons, avec cette association, au cours du deuxième semestre 2012, une manifestation importante avec un film, des débats, des historiens et les acteurs.

Monsieur le Maire : Je le mets aux voix.
Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté à l'unanimité.

◊

7. 2011 DUCT 133 - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations de gestion et d'animation locales destinées aux états spéciaux d'arrondissement en 2012, en application du titre I du livre V du code général des collectivités territoriales relatif à l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon.

Monsieur le Maire : Madame Ceyrac.

Sylvie Ceyrac : Monsieur le Maire, je voudrais connaître le principe des critères et des clefs de répartition de la dotation de gestion et d'animation. J'ai souvenir que ceux-ci n'étaient pas du tout en adéquation avec la réalité du terrain du 15ème et qu'en plus ces critères ne semblent pas avoir changé depuis 2008. Je voulais savoir si nos remarques avaient été prises en compte cette année.

Monsieur le Maire : Merci. D'autres interventions ? Monsieur l'Adjoint, enfin Monsieur le Conseiller délégué aux finances.

Alain Destrem : C'est de la promotion, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, comme chaque année, nous allons adopter le cadre de référence de la répartition des dotations de gestion et d'animation locales.

Ce projet de délibération n'est certainement pas anodin sur le plan budgétaire puisqu'il fixe les critères techniques à partir desquels sont élaborés les montants des deux dotations de fonctionnement : je rappelle la dotation de gestion locale, dotation d'animation locale, la troisième dotation étant, comme vous le savez, la dotation d'investissement qui répond à une autre logique s'agissant de la détermination de son montant.

Pour ce qui est de l'animation locale, je rappelle que cette dotation se compose de trois lignes :

➢ les crédits destinés au fonctionnement des conseils de quartier, qui représentent 33 060 € annuels,

➢ la ligne réservée à ce qu'on appelle les travaux urgents qui sont en fait des travaux d'entretien des équipements transférés. Je rappelle que nous avons 171 équipements transférés en 2010, 176 en 2011 et très certainement 180 pour l'année prochaine.

➢ la ligne d'animation locale qui couvre les dépenses dédiées à l'animation locale en tant que telle. C'est donc de cette ligne dont il s'agit de discuter de la pertinence, les autres étant assez simples.

On pourrait se poser la question des critères qui sont appliqués par la Mairie de Paris depuis le début de la mandature. Je rappelle pour mémoire que ces crédits sont d'abord constitués d'une dotation forfaitaire identique pour tous les arrondissements. A celle-ci s'ajoute une autre enveloppe composée pour 50% de crédits proportionnels à la population de l'arrondissement, ce qui parait tout à fait logique et équitable puis, pour 40% de crédits établis en fonction du nombre de foyers fiscaux relevant de la première tranche d'imposition sur le revenu puis, pour les 10% restants, de crédits établis au prorata des effectifs scolaires par arrondissement du premier degré et des collèges en ZEP ?

C'est là que le bât blesse car, comme vous le savez, notre arrondissement n'est pas classé en ZEP ce qui fait qu'il n'a pas droit à ces fameux 10% et le nombre des foyers fiscaux relevant de la première tranche n'est pas très élevé, ce qui fait que nous bénéficions peu de dotations eu égard à ces 40% dont je parlais, ce qui me fait dire que le 15ème est lésé.

Ainsi, au final, les crédits d'animation locale auxquels nous pourrions légitimement avoir droit pour développer une information optimale au service des habitants du 15ème et je pense en particulier à l'action citoyenne que nous développons à travers les dix conseils de quartier, les commissions extra-municipales, les conseils de la jeunesse, le CREC, etc....

Ces crédits, nous n'y avons pas droit parce que la municipalité parisienne ne fait rien pour nous les octroyer en mettant en place des critères sociaux très restrictifs qui ne tiennent absolument pas compte de la réalité sociale de notre arrondissement et qui n'ont qu'un très lointain lien avec la nature des dépenses qui sont engagées.

En quoi le fait d'avoir plus de riches ou plus de pauvres influe-t-il sur le besoin ou non de crédits pour informer la population ? Quel drôle de critères ! Ce sont des critères qui sont stupéfiants.

Il me semble qu'il serait plus judicieux et plus équitable d'intégrer dans les critères de définition de la dotation d'animation locale, des données démographiques plus incontestables comme, par exemple, la composition de la population par classe d'âge ou la composition des familles. Le nombre de personnes âgées d'un arrondissement comme le nôtre me semble être un élément à prendre en compte tout comme par exemple, les classes moyennes, le nombre d'étudiants ou le nombre de familles monoparentales.

Le moins que l'on puisse dire est que ces trois populations ne sont pas spécialement favorisées mais en revanche, elles demandent et elles consomment des services publics et pourraient utilement entrer dans les critères de répartition de l'animation locale.

Monsieur le Maire : Merci.

Alain Destrem : Non, Monsieur le Maire, j'ai presque terminé. Il y a encore cinq pages, Monsieur le Maire...

Monsieur le Maire : Vous allez faire une synthèse !

Alain Destrem : Budgétairement, c'est peut-être un peu long, mais laissez-moi terminer, c'est quand même très important. Je voudrais, à ce titre, vous délivrer quelques informations peu connues : certains quartiers du 15ème enregistrent un taux important de familles monoparentales, jusqu'à 30% aux Périchaux et à Falguière contre 27% à la Goutte d'Or et 22% Porte de Saint-Denis dans le 10ème qui sont classés en zone urbaine sensible.

Le quartier Falguière accueille 26,5% d'émigrés, Monsieur le Maire alors que le quartier de la Porte de Vanves, pourtant classé en politique de la Ville n'en dénombre que 19,9%. Ces éléments et bien d'autres que j'aimerais pouvoir citer si vous m'en laissiez le temps vous ont incité, Monsieur le Maire, à créer une régie de quartier avec l'appui de Madame Dagoma.

Si la structure est créée et prête à fonctionner, en revanche, nous n'avons toujours pas l'aval de la Mairie centrale qui explique qu'elle a décidé de ne plus créer de régie et que le projet conduit dans le 15ème doit se transformer en entreprise d'insertion ce qui sera fait le 21 octobre prochain lors d'une réunion du Conseil d'Administration.

Voilà ce que je voulais vous dire mais je pourrais également vous parler de la dotation de gestion locale dans le détail, mais je vais éviter.

Monsieur le Maire : Merci, c'est gentil.

Alain Destrem : Pour terminer, nous venons d'apprendre, Monsieur le Maire, que les crédits consacrés à l'animation locale stricto sensu qui font justement l'objet de cette présente délibération vous seront proposés en baisse pour l'année 2012 soit une perte légère mais significative de 4 000 €.

Vous avez fait observer à la direction des Finances que cette baisse était incongrue et infondée et donc nous avons suggéré de demander le maintien des crédits 2012 au niveau ou tout le moins de ceux de 2011 conformément aux engagements que le Maire de Paris avait pris en 2009 et que tout ceci nous serait bien pour notre arrondissement. Peine perdue pour l'instant mais nous reviendrons au créneau lors de la conférence de programmation du 8 novembre prochain.

Compte tenu ainsi de ce que je viens d'exposer très rapidement, je vous propose, Monsieur le Maire, de voter contre cette délibération. Merci.

Monsieur le Maire : On n'a pas tout à fait la même notion du temps, mais en tout cas, nous sommes d'accord sur le fond, c'est ce qui est essentiel. Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Pour une explication de vote vu que nous avons fini par avoir l'avis de l'adjoint concerné. L'explication de vote, elle est très simple. Monsieur Destrem nous a expliqué qu'il ne comprenait pas le bien fondé de critères sociaux dans l'attribution et la répartition des dotations de gestion et d'animation locale.

C'est une des différences majeures entre lui et nous. Nous pensons que les critères sociaux sont nécessaires. Il a le droit de penser qu'ils ne le sont pas. Je pense que là-dessus nous aurons du mal à nous mettre d'accord. Donc, nous voterons pour cette délibération.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas tout à fait ce qu'a dit Monsieur Destrem. On comprend bien votre position. En tout cas notre arrondissement est très défavorisé par ces critères.

Je mets aux voix.
Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Personne. Il est rejeté. Merci.

Nous avons maintenant deux projets de délibération qui concernent l'inventaire des équipements qui doivent dorénavant, selon la DUCT être présentés de cette façon :

◊

8. XV 2011 187 – Inventaire des équipements de proximité du 15ème.

◊

9. 2011 DUCT 134 – Inventaire des équipements dont les conseils d'arrondissement ont la charge.

◊

Monsieur le Maire : Ceci revient à peu près au même mais ils doivent être présentés à la fois par le Conseil d'arrondissement et la DUCT. Pas d'observation ?

◊

10. 2011 DLH 128 – Résiliation du bail à construction du 04/08/1977 et de son avenant du 21/05/2008, portant sur le volume n°31 issu de la division en volumes de l'îlot Pégase Est (GI n°4) du secteur Beaugrenelle (15ème), formant l'assiette de la tour de logements Tour H15 et conclusion concomitante avec Batigère IDF d'un bail emphytéotique sur l'emprise de la Tour H.

Monsieur le Maire : Qui veut s'exprimer ? Monsieur Lamour.

Jean-François Lamour : Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est la deuxième fois depuis la rentrée que nous sommes appelés à nous prononcer sur une délibération qui concerne la Tour H15. Autant dire que l'exécutif municipal tente de nous faire adopter, à marche forcée, les actes qui, dans un royal mépris, permettent au vendeur, à l'acheteur et à la Ville de Paris, d'arranger leurs affaires entre eux dans la plus grande opacité.

L'entretien de la Tour Beaugrenelle coûte cher et GECINA qui feint de le découvrir aujourd'hui met tout en œuvre, depuis quelque temps déjà, pour se débarrasser de ce qu'elle considère comme un fardeau et qui est, avant tout, et il est important de le rappeler, un immeuble de près de 200 logements où vivent

plusieurs centaines d'habitants du 15ème qui se demandent depuis plusieurs mois à quelle sauce ils vont être mangés et nous, nous nous le demandons aussi.

Et puisque BATIGERE qui espère réaliser là une belle affaire en accroissant pour pas grand-chose finalement son patrimoine immobilier et que BATIGERE est donc incapable de nous répondre, c'est à la Ville que nous demandons des comptes, à cette Ville de Paris qui s'est pourtant engagée, en mai dernier, à surveiller de près le déroulement des opérations.

Chers collègues de gauche, rappelez-vous en effet que votre majorité, celle de Bertrand Delanoë a voté le vœu que nous avions déposé, Philippe Goujon, mes collègues et moi-même pour faire entendre les interrogations légitimes des locataires de la Tour. La belle unanimité de façade que nous avions alors exprimée laisse aujourd'hui transparaître un vrai clivage, celui d'une équipe municipale du 15ème qui défend les citoyens qu'elle représente d'un côté et de l'autre, une Mairie centrale qui sacrifie le quotidien des habitants de la Tour H 15.

Vous avez beau jeu de critiquer GECINA pour sa gestion, comme le faisait encore Monsieur Mano au Conseil de Paris du 27 septembre dernier quand vous traitez, quelques mètres plus loin seulement, avec ce même promoteur dont, le moins qu'on puisse dire, et qu'il ne laissera pas que des bons souvenirs aux habitants du 15ème. Cette fois-ci, nous ne nous contenterons pas de phrases de promesses qui n'engagent personne car la précipitation avec laquelle la majorité municipale aplanit la route pour les promoteurs ne laisse peu de doutes sur son souhait de voir se réaliser un projet qui ne pourra qu'être néfaste aux habitants.

Je rappelle en effet que les prévisions BATIGERE sont fondées sur une enquête sociale réalisée en plein mois d'août, donc forcément incomplète et bâclée ! Que si nous ne connaissons pas exactement le nombre de locataires qui se verront appliquer un loyer dérogatoire supérieur à 20 € du mètre carré, il ne faut pas être grand clerc pour l'estimer à plusieurs dizaines au moins.

Qu'enfin, ce sont des hommes, des femmes, souvent âgés qui habitent la Tour depuis sa construction, mais aussi des familles entières qui se trouveront contraintes, faute de pouvoir payer, de quitter du jour au lendemain, leur logement, leur immeuble et leur quartier. De quitter leur quartier car ils subissent directement les conséquences aberrantes de la politique du logement social du Maire de Paris et de sa première Adjointe. Ils ne sont plus les bienvenus dans l'arrondissement où ils ont passé la plus grande partie de leur vie car ils savent aussi que cette municipalité-là n'a de cesse de casser la mixité sociale que nous, nous souhaitons préserver et d'additionner finalement, j'allais

dire d'empiler, en lieu et place, les difficultés aux difficultés et les problèmes sociaux aux problèmes sociaux.

En somme, la délibération que nous propose ici la Mairie centrale n'est autre qu'un marché de dupe, une opération opaque, faite quasiment sous le manteau sans aucun égard pour les habitants de cette Tour traités comme la cinquième roue du carrosse. Inutile de vous dire, Monsieur le Maire, que nous ne voterons pas cette délibération. Merci.

Monsieur le Maire : Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Monsieur Lamour se plaint que la Ville veuille avancer le plus vite possible sur ce dossier. Moi, je l'invite à aller voir l'état actuel de la Tour en question et s'il se déplace, il pourra constater que l'urgence des travaux ne se pose même pas.

Il y a une vraie nécessité d'agir le plus vite possible par rapport à un environnement urbain qui est particulièrement dégradé et nous, nous nous honorons maintenant qu'une solution ait pu être trouvée par rapport à cette Tour, de faire en sorte que le plus vite possible, on puisse sortir de la situation actuelle qui est ce qu'elle est pour les occupants de la Tour en question.

Après, je suis un peu surpris de l'intervention de Monsieur Lamour parce que toutes les questions qu'il nous pose là, je l'invite à s'y reporter, ont été traitées et répondues au dernier Conseil de Paris. Je ne comprends pas bien pourquoi Monsieur Lamour cherche absolument à intervenir sur ce sujet en posant les questions auxquelles il a été répondu et très largement. J'invite donc l'ensemble de notre assemblée à se reporter au compte-rendu du dernier Conseil de Paris où les questions qu'il nous a posées ont été clairement traitées et les réponses apportées.

Alors, évidemment, il est important de voter cette délibération si on souhaite, effectivement, que cette Tour puisse enfin si j'ose dire, tourner la page et que les habitants puissent habiter dans un environnement qui soit désamianté, Monsieur Lamour, par exemple, ce qui est un des objectifs des travaux qui sont envisagés.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur Boulenger de Hauteclocque.

Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je déplore que GECINA n'ait pas réalisé les travaux.

S'ils sont si urgents, on se demande pourquoi GECINA, pendant toutes ces années, n'a pas assuré l'entretien convenable de cet immeuble. C'est d'ailleurs une préoccupation des locataires qu'on a entendue lors de réunions publiques, d'information comme celle qui a été programmée ce soir par la SCI Beaugrenelle. C'est un petit peu étrange de programmer une réunion le soir même du Conseil d'arrondissement, ce qui empêche de fait les élus d'y être présents. C'est un peu contrariant dans son esprit.

Lors d'une réunion, les représentants des locataires de la tour ont demandé des éclaircissements sur les travaux bien avant que l'on sache à qui GECINA allait vendre cette tour et ils se sont vu opposer un refus de réponse pur et simple.

J'avoue que là encore, au jour d'aujourd'hui quand on voit l'émotion suscitée, on se rend compte de l'opacité, de l'amateurisme, de la grande « ringardise » de la politique de communication de l'organisme BATIGERE, pour ne pas le nommer qui est acheteur de cet immeuble. Je ne prolongerai pas le débat inutilement, seulement je préciserai que manifestement, non, il n'a pas été répondu aujourd'hui aux habitants, locataires et aussi aux riverains.

Le conseil de quartier a décidé de fixer à son ordre du jour ce point lors de sa réunion publique du 20 octobre prochain, à l'école 25 rue Rouelle. Les représentants de BATIGERE et aussi de GECINA ont bien voulu être présents je les ai appelés et ils ont accepté d'être là. Je ne ferai pas de procès d'intention mais espérons qu'ils sauront, ce jour-là, dissiper les inquiétudes légitimes des habitants de cet immeuble. Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Merci. Madame Poirault-Gauvin.

Géraldine Poirault-Gauvin : Merci Monsieur le Maire. Monsieur Dargent, j'ai assisté au débat du Conseil de Paris lorsque ce dossier a été évoqué et je suis au regret de vous dire que Monsieur Mano n'a absolument pas répondu aux questions que nous avons posées en séance avec les élus du groupe UMP alors il est parfaitement légitime que nous reposions ces questions aujourd'hui.

Ce mémoire qui vient devant notre Conseil montre encore une fois l'impréparation de la Ville sur ce dossier de devenir de la Tour H15 et ce qui montre, avec un dossier qui est distillé comme ça au compte gouttes au fur et à mesure des conseils d'arrondissement et des Conseils de Paris, que vous êtes vraiment très embêtés sur ce dossier et surtout que vous méprisez les élus qui représentent les habitants de cet arrondissement. Oui, Monsieur Dargent, vous méprisez.

Il ne faut pas vous énerver Monsieur Dargent. Ce dossier manque de sérieux et c'est vraiment manquer de respect pour les habitants de ce quartier puisque nous les représentons tous et que nous devons être correctement informés du devenir de cette tour.

Je vois qu'il y a un reniement de tous les engagements qui ont été pris il y a sept ans quand on me disait que l'évolution de ce quartier n'allait rien changer pour les locataires des différentes tours et notamment les tours de logements sociaux. Oui, la Mairie de Paris a menti il y a sept ans et ce dossier nous le prouve aujourd'hui.

Il y a différentes questions qui se posent notamment sur la cession et le prix de la cession de cette tour et du bail emphytéotique qui se substitue aujourd'hui avec ce projet de délibération au bail à construction.

Le mémoire nous indique que la valeur du loyer capitalisée qui a été estimée par les services des Domaines s'élève à 2 400 000 € pour 11 600 m². J'attire votre attention sur le fait que cela représente 206 € par m² pour 70 ans et que, comme il s'agit d'un projet de logement social, la subvention sera de 200 000 € grosso modo, ce qui représentera 23 € par m² pour 70 ans.

Je suis très étonnée que le service des Domaines ait validé cette cession et ces montants. Dans l'accord qui nous est décrit entre BATIGERE et la Ville de Paris, le conditionnel est employé à chaque fois. Mes collègues ont souligné le manque d'entretien par GECINA de cette tour. On voit que BATIGERE qui prend la tour en l'état ne pourra pas se prévaloir des vices cachés puisque cette tour a été extrêmement mal entretenue.

Je ne vois pas comment la Ville de Paris va pouvoir imposer à son cocontractant BATIGERE aujourd'hui ce qu'elle n'a pas pu imposer à GECINA à l'époque, c'est-à-dire le respect des règles qui s'imposent à tout propriétaire d'entretien de cette tour. Ce contrat de bail me semble manquer de nombreuses précisions et de garanties et je ne comprends pas que la Ville de Paris se lance dans cette opération.

Nous n'avons toujours pas d'information sur le devenir des locataires, sur la rétrocession à la Ville de Paris et je conclurai, Monsieur le Maire, nous savons que la tour sera rétrocédée mais qu'en est-il de l'emprise qui se trouve entre les pieds des tours ? Qui est le propriétaire aujourd'hui, qui sera le propriétaire à l'issue du bail ?

Enfin, je voudrais terminer mon intervention par une proposition puisque Monsieur de Hauteclocque a très justement dit qu'il y avait une réunion qui était tenue en même temps que notre Conseil d'arrondissement par GECINA, nous avons eu un conseil de CICA au mois de décembre où il a été proposé, à la fin de ce CICA, par vous, Monsieur le Maire, qu'un comité de pilotage soit réuni pour que tous les dossiers qui concernent le quartier Beaugrenelle, l'évolution de la dalle, le centre commercial et aujourd'hui la Tour H15, le devenir des différentes tours du Front de Seine soient évoqués. Ce comité de pilotage, il est absolument nécessaire puisque les élus doivent être autour de la table je profite donc de ce mémoire pour vous demander, Monsieur le Maire, de mettre en place ce comité de pilotage au plus vite, c'est le souhait des habitants, des associations et nous pourrons ainsi y voir beaucoup plus clair sur le devenir de la Tour Beaugrenelle car Monsieur Dargent, visiblement, vous n'avez pas les réponses aux questions.

Monsieur le Maire : Merci. Il est vrai qu'avec Jean-François Lamour nous avons reçu les responsables de BATIGERE dans une longue réunion de travail et que nous avons posé toutes ces questions. Je dois dire, pour confirmer ce qu'ont dit les différents orateurs, que les réponses ont été pour le moins, floues et pas tellement engageantes ni encourageantes par rapport à ce que peut attendre la population habitant cette tour tant au niveau de la rénovation qui sera de toute façon très lente, surtout celle des appartements d'ailleurs, que de la hausse des loyers pour un grand nombre de locataires.

Les choses ne se passent pas bien et la réponse de Monsieur Mano au Conseil de Paris n'y a malheureusement pas changé grand-chose même si c'était des incantations que tout le monde partage. Dans ces conditions, nous ne voterons pas ce projet de délibération comme nous n'avons pas voté le précédent et nous appelons vraiment l'attention des services de la Ville et Monsieur Dargent aussi, dans son intervention au Conseil de Paris à parler de l'inquiétude des habitants, à reconsidérer la façon dont BATIGERE gère le dossier.

Quant au comité de pilotage qui est une chose un peu différente, il a été demandé comme vous le savez par moi-même, notamment à l'occasion d'un CICA qui se tenait ici même concernant l'opération centre commercial de Beaugrenelle mais aussi bien la Ville de Paris que les opérateurs GECINA et APSIS ont refusé ce comité de pilotage malgré mes demandes réitérées, ce qui ne m'empêche de continuer à le demander, mais un comité de pilotage sans la Ville et sans GECINA et APSYS est un comité de pilotage un peu solitaire.

Je le regrette effectivement comme vous d'autant plus que la population nombreuse dans ce secteur qui n'a pas été épargnée par les chantiers, les travaux de toute sorte, mériterait que peut-être on puisse la réunir plus souvent avec les services de la Ville, l'urbanisme, la SemPariSeine, les différents opérateurs pour l'informer et recevoir aussi ces messages concernant la tenue de tous ces chantiers.

Je vais mettre aux voix ce projet de délibération.
Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il est rejeté. Merci.

◊

11. 2011 DLH 242 - Réalisation par la SGIM, d'un programme comportant 6 logements PLUS et 2 logement PLS 88 rue Castagnary.

◊

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ?Merci.

◊

12. 2011 DU 31 - Cession à la SOREQA des lots de copropriété dans un ensemble immobilier 266 rue Lecourbe, 181, rue de la Croix Nivert.

Monsieur le Maire : Madame Macé de Lepinay.

Hélène Macé de Lepinay : Monsieur le Maire, je voudrais faire deux remarques sur ce projet de délibération. Il est question de cession par la Ville de lots de copropriété à la SOREQA.

Je voudrais savoir quel sera le sort des propriétaires privés puisque la Ville n'est propriétaire que de certaines parcelles et d'autre part quel sera celui des personnes qui habitent actuellement les immeubles concernés puisqu'il reste encore des habitants dans cet immeuble.

Mon autre remarque portera sur la question du patrimoine. Il s'agit de jolies maisons faubouriennes qui forment un ensemble témoin de l'ancien village de Vaugirard. Ma remarque est un souhait. Je souhaiterais que la valeur patrimoniale de ces maisons et de cet ensemble soit prise en compte et que ces maisons puissent être protégées. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Pas d'autres interventions ? Madame la Première Adjointe pour répondre.

Claire de Clermont-Tonnerre : Je voudrais dire à Madame Macé de Lepinay qu'elle a raison de poser ces questions et qu'elle a raison de s'inquiéter. Sur le premier point, pour le relogement des locataires et l'indemnisation des copropriétaires, il y a un sérieux problème parce que autant la partie rue de la Croix-Nivert est murée, c'est là où d'ailleurs la Ville a un certain nombre de lots qui ont été très mal entretenus. Du fait de leur mauvais entretien maintenant ils sont quasiment insalubres puisque les fuites, etc.... n'ont pas été traitées ce qui nous amène à avoir une opération très complexe de réhabilitation et s'agissant des propriétaires qui habitent dans la maison de la rue Lecourbe, ils sont dans une situation tout à fait inconfortable.

Plusieurs familles ont acheté des appartements il y a quatre ans de cela sans qu'à aucun moment la Ville ne fasse part de ses intentions de conduire cette opération et ces familles-là sont dans le plus grand désarroi.

On leur a annoncé, il y a un an, à l'occasion d'une assemblée générale que la Ville avait des intentions sur cette parcelle et depuis, silence radio. Je crois, mes chers collègues que nous avons intérêt à être extrêmement vigilants à accompagner ces familles, à suivre ce projet car pour l'instant, il est assez mal parti. Maintenant, sur le volet patrimonial, vous avez raison de le souligner, ce sont des maisons qui datent de l'ancien village de Vaugirard et d'ailleurs pour avoir participé le 15 septembre à une réunion de la commission du Vieux Paris, j'ai proposé un vœu demandant une réhabilitation exemplaire de ces deux bâtiments, vœu qui a été voté à l'unanimité de la commission du Vieux Paris.

J'espère que nous serons entendus et qu'à la fois la Ville sera respectueuse des personnes qui sont propriétaires ou locataires dans ces ensembles et qu'en même temps, on respectera le patrimoine du 15ème arrondissement. Merci. Je vous invite à voter contre le projet pour ces deux raisons sachant que, bien évidemment, il y a des travaux de mise en sécurité à réaliser mais avec l'esprit que je viens de développer tout à l'heure, c'est-à-dire, respect des gens qui vivent là et respect du patrimoine.

Monsieur le Maire : Je mets donc aux voix.
Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il est rejeté.

◊

13. 2011 DPA 68 - Signature d'un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre passé avec le groupement conjoint Jean-François SCHMIT, Architecte mandataire, la Société SAS GEC Ingénierie et la Société SARL TRIBU co-traitants, pour l'opération de reconstruction et extension du groupe scolaire 99, rue Olivier de Serres - 20 rue de la Saïda .

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

◊

14. 2011 DASCO 88 - Ressort des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2012-2013.

Monsieur le Maire : Madame Malherbe, pour une petite rectification matérielle.

Jacqueline Mlaherbe : Monsieur le Maire, chers collègues, la DASCO s'est trompée dans la saisie des modifications de secteur demandée par la Mairie du 15ème. Le bureau de la prévision scolaire s'en est d'ailleurs excusé auprès de nous.

En effet, l'école Convention est une école primaire, c'est-à-dire maternelle et élémentaire et lors de la saisie dans « Gepi » certaines rues notées en maternelle ne l'ont pas été en élémentaire. C'est l'explication donnée par la DASCO.

Il est logique que le secteur de l'élémentaire soit identique au secteur de la maternelle c'est pourquoi je demande le vote de cette délibération avec l'amendement que vous avez sur les tables.

Monsieur le Maire : C'est une proposition qui émane de la DASCO. Vous avez l'amendement sur les tables. Monsieur Baghdad.

José Baghdad : Monsieur le Maire, mes chers collègues, d'abord je tiens à dire que je prends la parole en lieu et place de Catherine Bessis qui suit ce dossier de très près et qui s'excuse encore une fois ce soir de ne pas être présente mais elle m'a fait l'honneur de parler à sa place sur ce sujet qui est important.

Souligner d'abord le fait que sur la sectorisation des groupes scolaires dans le 15ème arrondissement, je crois que nous avançons dans le bon sens pour arriver à une répartition équilibrée des effectifs et des enfants en ayant l'objectif de mixité représentant le quartier. Je crois que les progrès sont à noter et nous tenons à le souligner. Vous remarquerez notre esprit constructif à ce sujet.

Nous notons cependant encore quelques sources de progrès à ce titre.

Première source : sur l'école Félix Faure, il y a encore des possibilités de déplacement d'un certain nombre d'effectifs de cette école vers l'école Convention ou alors de Félix Faure vers Saint-Lambert pour désengorger Saint-Lambert, nous pourrions encore accentuer le mouvement de Saint-Lambert vers Félix Faure et Félix Faure vers Convention.

Deuxième chose : il faut je pense, toujours prêter attention sur des secteurs qui sont un peu plus excentrés de notre arrondissement type l'école de la Porte Brancion. En effet, les enfants qui étaient rue de Castagnary iront maintenant à Cherbourg -dans la nouvelle carte scolaire- ce qui veut dire que nous avons un risque que les enfants de la Porte Brancion restent beaucoup des enfants de la Porte Brancion et qu'il y ait moins d'échanges et d'ouvertures sur le quartier de manière large et je crois qu'il faudrait que nous puissions conserver cet état d'esprit d'ouverture des quartiers mais, encore une fois, nous soulignons les progrès qui restent encore à poursuivre mais nous avançons dans le bon sens.

Monsieur le Maire : Merci. Je voudrais souligner aussi l'effort de l'Académie qui, pour cette rentrée scolaire a ouvert pas moins de 4 classes dans le 15ème. Je félicite aussi le travail conjoint de la Mairie du 15ème et la DASCO pour la très grande précision de ce travail qui nous a permis d'aller au maximum presque de nos capacités sans aller jusqu'à ce qu'il y ait l'ouverture d'une nouvelles école. Nous aurons des classes supplémentaires rue Olivier de Serres mais c'est pour 2013/2015, j'espère aussi pour Cardinal Amette/Dupleix mais nous n'avons pas de dates et nous attendons aussi toujours cette nouvelle école qui maintenant fait l'objet d'un consensus entre la Ville et la Mairie du 15ème. Là aussi, on avance et j'espère que prochainement, cette école pourra être localisée de façon précise et définitive.
Madame Malherbe pour répondre sur le plan technique par rapport aux questions précises qui ont été posées.

Jacqueline Malherbe : Je ne parlerai pas école par école de ce qui m'a été proposé. Je dirais simplement que tout cet examen le plus fin possible, dans la mesure du possible, a été fait avec les directeurs et avec leur assentiment pour équilibrer au mieux et veiller à la mixité des écoles. Merci.

Monsieur le Maire : Donc, je mets aux voix :
Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il est adopté à l'unanimité.

◇

15. 2011 DFPE 370 - Approbation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance.

Monsieur le Maire : Monsieur Baghdad.

José Baghdad : mes chers collègues, je me permets de reprendre la parole pour souligner d'abord je pense, l'effort qui a été fait de concertation par rapport à ce règlement de la petite enfance qu'il était important de remettre à jour.

Nous n'allons pas entrer dans des considérations qui me paraissent techniques mais si, mes chers collègues, vous souhaitez rentrer dans ce débat-là, nous pourrons le faire, mais l'objectif de ma prise de parole ce soir, sur ce sujet, est de souligner je pense, l'effet de concertation qui a été fait à la fois avec vous, Monsieur le Maire, avec votre adjointe chargée de la petite enfance mais aussi avec les représentants du personnel de la petite enfance pour établir la mise à jour de ce règlement avec l'ensemble des Maires d'arrondissement de Paris.

C'est une formule qui nous est proposée pour être une base mais si vous le souhaitez, Monsieur le Maire, libre à vous de pouvoir l'adapter à un contexte particulier du 15ème arrondissement. Je tiens à souligner quelques progrès qui sont à réaffirmer dans ce règlement notamment sur le fonctionnement des commissions d'attribution et des principes clairs qui doivent être établis en matière de critères d'admission, il est bien souligné que c'est à la Mairie d'arrondissement d'établir ces critères et donc libre à la Mairie du 15ème de les établir comme bon lui semble de manière explicite et nous pourrons, si nous le souhaitons, les revoir si nécessaire et je crois que ça l'est pour qu'ils soient représentatifs de ce que nous pourrons proposer aux Parisiennes et aux Parisiens pour qu'ils puissent comprendre comment s'effectuent les modes d'attribution des places en crèche ; la question de la liste d'attente même avec les efforts je crois, et je souligne de Madame Malassis, pour demander aux directrices et directeurs de crèche que ce soit fait et je crois qu'il faut que nous soyons plus exigeants là-dessus.

Je crois que ce règlement n'est que le reflet d'un usage qui avait été initié, à juste titre par la Mairie du 15ème et je crois que les grosses nouveautés vont dans le sens de ce que nous avons voté récemment, c'est la constitution du conseil de parents et du rapport entre conseil de parents et conseil d'établissement et je crois encore une fois que, d'une manière collective, nous, en tant qu'élus, nous pouvons progresser mieux dans la réponse aux attentes à faire auprès des parents avec ce dispositif qui est proposé par la Mairie de Paris et mis en place depuis récemment à la Mairie du 15ème.

C'est un outil qu'il faut que nous utilisions et sur lequel nous pourrons tous progresser.

Dernier point et j'en terminerai là, il y a un rappel qui est fait sur une charte de laïcité, c'est important de le souligner, nous l'évoquerons plus tard dans le débat, le respect d'une charte de laïcité, c'est un élément très important sur lequel je pense, tous nous pouvons nous retrouver dans le respect à la fois des usagers mais aussi des agents publics dans les établissements de la petite enfance. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Je vais passer la parole à l'adjointe s'il n'y a pas d'autre intervention pour exposer un problème juridique qui se pose néanmoins concernant l'adoption de ce règlement intérieur qui a fait l'objet de nombreuses concertations mais qui, néanmoins, ne pourra pas je pense être adopté ce soir en l'état.

Françoise Malassis : En effet, je vais décevoir Monsieur Baghdad parce que je vais devoir vous demander de ne pas voter cette délibération. Ce projet porte sur la refonte du règlement des établissements de petite enfance et il s'agit de fixer les conditions générales d'admission dans ces équipements.

L'article L. 2511 21 du code général des collectivités territoriales précise que les conditions générales d'admission et d'utilisation des équipements dits de proximité sont du ressort des compétences des commissions mixtes paritaires prévues par ce même article.

C'est pourquoi, avant d'adopter ce règlement, nous demandons la convocation, dans le 15ème, d'une commission mixte paritaire qui examinera ce projet. Elle pourra en effet vouloir mettre en œuvre des règles et des principes propres à notre arrondissement qui ne concorderaient pas forcément avec le projet qui nous est proposé.

L'exposé des motifs dit bien que ce règlement serait opposable aux familles ce qui ne manquerait pas d'ajouter à l'irrégularité de cette procédure, une confusion préjudiciable aux familles.

Ce n'est qu'à l'issue de cette consultation qu'une délibération -éventuellement différenciée selon les arrondissements- pourrait nous être soumise. Je le répète, c'est la raison pour laquelle nous ne voterons pas cette délibération.

Je voudrais rappeler à Monsieur Baghdad que je suis très sensible aux compliments qui nous sont faits sur le fonctionnement des commissions d'attribution des places en crèche.

Effectivement, je n'avais pas cru constater lors de la dernière commission que Monsieur Baghdad en était satisfait. L'admission en crèche est un sujet qui nous préoccupe tous. Nous, parce que le nombre de places est tellement insuffisant que nous ne savons pas comment aider les familles qui ne peuvent bénéficier d'une place, vous, parce que vous voudriez les contrôler.

Or, comme je l'ai déjà dit, il n'est pas possible d'accéder à votre demande, à savoir que l'ensemble des demandes soient répertoriées dans une liste accessible aux membres de la commission pour la raison suivante : lors de la commission de mai, ce sont 1 054 places qui ont été proposées et 315 à celle de septembre. Alors, comment sélectionner 1 369 enfants parmi plusieurs milliers qui resteront sur liste d'attente ? Je dis bien milliers car il y en a actuellement 4 643 enfants.

Par ailleurs, je le dis et je le répète, je fais une confiance absolue dans les propositions qui nous sont faites par les chefs d'établissement pour que la poursuite d'objectifs de mixité sociale soit respectée dans ces attributions

D'ailleurs, parmi les élus qui siègent dans cette commission, tous semblent satisfaits de son fonctionnement y compris par un des deux élus du groupe la gauche, puisqu'aucune observation n'a été formulée.

Par contre, je dois rappeler que chacun de ceux qui y participent doivent respecter les règles de confidentialité en ne conservant pas les listes sur lesquelles nous travaillons. Il s'agit de l'article 4 du règlement intérieur, ce qui n'est pas le cas actuellement. Cette règle déontologique est respectée par les membres de la commission d'attribution des logements à laquelle ils se réfèrent régulièrement et je suis certaine qu'elle l'est également dans toutes les autres commissions.

Or, cette pratique s'étant produite à plusieurs reprises malgré mes demandes réitérées, j'ai été amenée à demander aux directrices et directeurs de crèche de fournir le moins de renseignements possibles sur les familles ce que je considère comme confidentiel, c'est-à-dire, les adresses, les revenus précis, les situations professionnelles et c'est la raison pour laquelle les listes sur lesquelles nous travaillons sont assez sommaires mais comme je ne sais pas quel usage en fait l'élu qui les conserve, je préfère que ces renseignements n'y figurent plus.

Monsieur le Maire : Oui, absolument. Monsieur Baghdad qui a été mis en cause, à juste titre d'ailleurs par l'adjointe, peut répondre. On a bien compris que c'était lui d'ailleurs, je lui ai écrit à plusieurs reprises concernant ce problème.

José Baghdad : Je peux y aller ? D'abord je vais répondre sur le point de Madame Malassis sur la commission mixte paritaire qu'il faut réunir pour voter cette délibération et sur le nouveau règlement intérieur. Je pense que vous avez tout à fait raison, Madame Malassis et c'est d'ailleurs dans mes propos liminaires quand je disais que ce règlement intérieur peut être tout à fait adapté au 15ème arrondissement, effectivement si nous devons l'adapter, il faut réunir la commission mixte paritaire et je pense que votre proposition est tout à fait louable sur ce plan-là.

Ensuite, nous pourrons faire un débat si vous le souhaitez ici, sur la commission d'attribution des places en crèche, libre à nous, sur les points qui ont été mentionnés. Les deux élus de gauche qui siègent à la commission d'attribution de places en crèche ne sont pas satisfaits. Je manifeste mon désaccord, Madame Bessis qui est présente ne dit rien mais suit tout à fait ce désaccord. Pourquoi ? Parce que nous n'avons aucun élément. Vous avez vous-même dit que ces listes étaient tout à fait sommaires. Nous n'avons, au regard des éléments qui nous sont donnés, aucun moyen de pouvoir juger de la personne ou non, de l'établissement des listes.

Alors ce n'est pas une remise en cause de la qualité du travail qui est fait par les directrices de crèche de dire ça, c'est juste dire que si nous devons siéger dans cette commission, nous devons avoir les moyens de pouvoir porter un jugement quel qu'il soit. Si vous voulez que nous portions, en tant qu'élus soit notre accord soit éventuellement des ajustements, il faut que nous puissions juger de ce qui est proposé.

Ensuite, j'aurais aimé un vœu ici sur les critères. Nous pouvons, si vous voulez, Madame Malassis, proposer dans le règlement qui nous est soumis, d'avoir une discussion pour que nous puissions partager les critères d'attribution des places en crèche, pour que nous puissions une fois, de manière définitive, savoir comment attribuer d'une manière collégiale et sur quels critères objectifs nous puissions régler ce problème. Nous n'avons jamais demandé d'avoir la liste complète des demandes mais nous avons demandé d'avoir une liste d'attente suffisamment étoffée pour pouvoir, si nous le souhaitions, faire des ajustements entre des personnes qui sont proposées et des personnes qu'on ne retient pas mais qui sont sur liste d'attente.

Il avait été évoqué au début de la mandature, lors de l'installation de la commission d'attribution de places en crèche que trois noms soient proposés en liste d'attente pour un berceau proposé et aujourd'hui force est de constater que cette pratique là a complètement disparu et que le listes, quand elles existent, sont beaucoup plus sommaires et que par conséquent, nous n'avons pas de possibilité de faire des arbitrages complémentaires.

Dans certains des points que vous avez évoqués, Madame Malassis, vous évoquez la confidentialité des délibérations qui sont tenues dans la commission. Je crois que tout le monde ici respecte cette confidentialité. Le fait de garder les listes a un objectif en tant que suppléant, de pouvoir remettre les informations nécessaires d'arbitrage à la titulaire pour que nous puissions être en phase. Mais aussi, je tiens à le souligner, que l'ensemble des personnes qui sont présentes dans cette commission reprennent les listes et lorsque j'ai quitté la salle de la commission des places en crèche, seule une personne avait laissé ses listes, les autres membres , les directrices de crèche, le médecin, la coordinatrice de la petite enfance sur le 15ème, Madame Malassis, tout le monde avait repris les listes et vous ne les taxez pas de non confidentialité de la commission alors qu'elles ont toutes les informations.

Alors, faites confiance comme vous le faites aux directrices et directeurs de crèche, faites confiance aussi aux élus qui siègent sur cette confidentialité parce que les mêmes actes auront les mêmes conséquences et tout ce qui transparait dans cette commission reste dans cette commission, soyez-en assurée.

Monsieur le Maire : Deux-trois observations ; d'abord l'existence dans le 15ème, d'une commission d'attribution à des places de crèche, ce qui n'a pas toujours été le cas avec les représentants de l'opposition qui y siègent puisque cela n'existe que depuis 2008 et j'y ai tenu. Deuxièmement, j'observe qu'effectivement vous suggérez que nous réunissions la commission mixte paritaire, j'en ferai donc la demande au Maire de Paris afin de pouvoir fixer, comme d'ailleurs le code CGCT y incite les conditions d'admission et de fonctionnement des équipements de proximité.

Je précise aussi que les listes sont parfaitement confidentielles et que vous n'avez pas tout à fait le même statut, Monsieur Baghdad, que les directrices de crèche et les médecins de la PMI, je crois.

Enfin, j'observe aussi que nous sommes un des rares arrondissements à avoir mis en place un conseil des parents. Nous appliquons d'ailleurs le nouveau règlement avant qu'il ne soit voté et nous avons décidé, lors de notre dernier conseil de l'étendre à l'ensemble du 15ème.

On peut effectivement discuter de tous ces sujets qui sont fort importants mais je relève là surtout des chiffres qui ont été donnés par Madame Malassis et c'est cela qui me consterne et que j'espère, vous déplorez aussi, c'est le nombre colossal de familles qui n'obtiennent pas de places de crèche dans l'arrondissement et c'est vraiment cela le problème n°1 sans même évoquer les conditions de fonctionnement de ces crèches dont les directrices se plaignent. En dehors de ça, sur le fond de ce règlement, il n'y a pas de problème majeur.

Madame Malassis.

Françoise Malassis : Je voulais juste rajouter un élément. Oui, les directrices de crèche, les médecins de la PMI, la coordinatrice gardent avec elles les listes des enfants qui ont été admis en crèche mais ce sont pour elles, des documents de travail. Cela n'a rien à voir ! Aucun élu qui participe à cette commission n'emmène les listes avec lui. Personne ne les emmène ! Dans aucune commission ça n'existe. Il y a un article qui est l'article 4 du règlement intérieur qui spécifie bien que ces listes-là restent confidentielles.

Evidemment et je vais même aller plus loin Monsieur Baghdad, non seulement les directrices de crèche emmènent les listes des enfants qui sont admis, mais moi, une fois que le tableau est mis à jour, je le leur communique parce qu'elles ont besoin de savoir quels sont les enfants qui ont une place en crèche pour éviter de proposer une nouvelle admission à des familles. Si Madame Bessis souhaite avoir des renseignements sur les admissions, elle peut tout à fait me consulter, j'aurai avec elle une discussion ouverte, je lui expliquerai qui a été admis, qui ne l'a pas été, mais vous n'avez pas à emmener les listes, je vous l'ai dit et répété.

Monsieur le Maire : Je précise que c'est le Maire qui décide des admissions. Deux explications de vote. Madame Bruno et Monsieur Menguy.

Catherine Bruno : Le règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance qui a été adopté par le Conseil de Paris en septembre 2003, s'appliquait aux établissements suivants : crèches collectives, jardins d'enfants et jardins maternels.

Celui qui nous est soumis aujourd'hui est le règlement intérieur à l'ensemble des structures d'accueil : crèches familiales, haltes-garderies, établissements pratiquant le multi-accueil et propose également différentes innovations. Il tient également compte des recommandations qui ont été formulées par la mission d'information et d'évaluation sur la petite enfance en juin 2009 à laquelle je participais.

C'est donc une bonne chose car pour les parents, les responsables d'établissement, les personnels cela inscrit dans le marbre les principes généraux d'accueil de la petite enfance.

Ceci étant, s'agissant d'accueil de bébés, de jeunes enfants, les critères rigides ne valent rien face à l'humain et quelques fois même à l'urgence dans le cadre de la protection de l'enfance et là tout beau règlement qu'il soit, le jugement des directrices de crèche, des médecins de PMI, des coordinatrices, des responsables sociaux de l'arrondissement doit primer sur toute autre considération.

J'espère donc que ce nouveau règlement qui marque bien ce que doivent être les règles d'un accueil de qualité des jeunes enfants dans les structures pourra être voté après que le problème juridique que vous avez soulevé aura effectivement été réglé. Je vous remercie Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Monsieur Menguy.

Jean-Baptiste Menguy : Monsieur le Maire, deux choses par rapport à ce que Monsieur Baghdad a dit. La première, je n'ai pas très bien compris les explications de Monsieur Baghdad sur le fait qu'il garde les listes. Comme cela a été dit, les agents qui conservent les listes, les directrices et les directeurs de crèche comme le médecin sont des agents titulaires et donc, de par leur fonction, sont tenus à la confidentialité ce qui ne lie pas forcément les élus que nous sommes. Que n'aurait-on dit si la droite avait fait ça ? Je pense que vous seriez déjà en train de manifester devant la Mairie du 15ème pour protester sur ce type de pratique.

Encore une fois je note que vous avez une conception un peu incomplète de la transparence en terme de démocratie déjà que pour les conseils de quartier, vous n'écoutez pas toujours ce que les habitants vous disent. On a du mal à ce que les directions de la Ville puissent être autorisées par l'exécutif, à venir devant les conseils de quartier. Nous en avons encore fait les frais pour le conseil de quartier Brassens. Maintenant, ce sont les commissions d'attribution que vous remettez en doute.

Excusez-moi, Monsieur Baghdad, mais c'est l'arroseur arrosé ! Vous vous plaignez que les listes sont sommaires mais c'est bien parce qu'il y a un doute sur l'utilisation que vous en faites quand vous embarquez des listings qu'il a bien fallu prendre des mesures et que ces listes sont sommaires.

Si vous agissiez en totale transparence en laissant les listes et que l'autre élu de gauche qui ne peut pas assister prenne les renseignements auprès des autorités, ce serait la moindre des choses.

Second point pour terminer..... oui, Monsieur Baghdad, vous avez remis en cause le fonctionnement et le travail des directrices de crèche, vous l'avez fait lors du dernier Conseil d'arrondissement en précisant, et vous pourrez voir le procès-verbal, que cette commission au sein de laquelle siègent ces directrices et directeurs de crèche devraient travailler plus intelligemment.

Si cela ce n'est pas de la remise en cause du travail de ces fonctionnaires, franchement, je ne sais pas ce que c'est. Je crois qu'en termes de leçons, vous avez vraiment encore du progrès à faire pour la transparence de la vie démocratique dans notre arrondissement.

Monsieur le Maire : Madame Lalem pour une explication de vote.

Fatima Lalem : Rapidement. Je m'étonne de la tonalité de ces propos. J'avais trouvé que la présentation et les interventions de notre collègue José Baghdad étaient tout à fait mesurées, légitimes au regard de ce besoin de transparence parce que nous aussi, nous sommes soucieux de la transparence et de l'intérêt de nos concitoyens et de nos électeurs Monsieur le Maire.

Comme cela a été dit tout à l'heure, je voudrais rappeler que cette commission a besoin aujourd'hui d'être revue et je pense que c'est l'objet de ce nouveau règlement intérieur qui est proposé ou qui sera proposé au Conseil de Paris. Il fait d'ailleurs l'objet d'une série d'autres propositions. J'aurais souhaité, dans une démarche positive, ouverte, attentive, que vous regardiez l'ensemble des préconisations. Il y a un communiqué de presse qui les synthétise, que ce soit sur la politique active du recrutement qui est mise en place, que ce soit sur la démarche écologique, que ce soit sur ce règlement intérieur qui devrait permettre de meilleures mises à plat, que ce soit sur les conseils de parents instaurés dans plusieurs arrondissements et par ailleurs je tenais à vous dire, chers collègues, que les procès d'intention, les invectives réitérées d'un conseil sur l'autre, Monsieur le Maire, je vous demanderai instamment, d'organiser ce Conseil avec plus de retenue, de respect dans la manière dont les débats sont portés. Je pense que cela ne nuirait pas à l'efficacité.

Je pense que l'on donnerait une meilleure image de représentants de cette population. Un peu de décence, dans le contexte actuel et dans les difficultés auxquelles sont confrontés nos concitoyens serait de mise.

Je sais que, pour y avoir fait personnellement l'objet, Monsieur le Maire, y compris de votre part à plusieurs reprises, il y a une forme d'agressivité qui est devenue ici une image de marque.

Je sais bien aussi qu'on est aujourd'hui dans un contexte particulier où il y a, et c'est un secret de polichinelle, dans cette instance représentée peut-être des protagonistes de l'UMP .....(brouhaha).

Monsieur le Maire : Si vous voulez bien cheminer vers votre conclusion Madame. L'explication de vote, c'est deux minutes. Terminez assez vite, s'il vous plait !

Fatima Lalem : Je comprends que dans ce contexte il y ait un peu d'agitation dans vos rangs mais Monsieur le Maire, permettez-moi de vous dire que cela m'apparait particulièrement déplorable que vous stigmatisiez les initiatives de la Mairie de Paris. Quand elles fonctionnent, vous vous en attribuez le mérite !

Monsieur le Maire : Vous vous répétez, Madame Lalem. Vous ne voulez pas accepter qu'il y ait une opposition quelque part mais c'est comme ça. En tout cas, le résultat des primaires rend nos collègues nerveux surtout dans le 15ème, on le comprend où Madame Aubry a été battue à plate couture, mais je pense que nous avons ici à demander surtout à la gauche de respecter les propres règles qu'elle demande à la majorité de respecter ! Après on y verra plus clair. Je crois que nous allons maintenant voter pour ce projet de délibération, avec un avis défavorable de l'Adjointe.
Qui est pour ? Personne n'est pour ? Qui est contre ? Abstention ? NPPV pour la gauche, vous n'avez peut-être pas totalement tort.

◊

16. 2011 DDEEES 274 - Subvention de 8 500 € à l'association des commerçants le village Saint Charles.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

◊

17. DAC 733 - Subvention de 4 000 € à l'association Forum d'Animation, de Création, d'Expression et de Loisirs.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

◊

18. 2011 DAC 778 – Signature d'une convention d'objectifs avec l'association Jour et Nuit Culture et fixation de la redevance pour l'occupation temporaire d'un immeuble communal 61, rue Saint-Charles.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

Donc je mets aux voix l'ensemble des projets de délibération qui n'ont pas fait l'objet d'une inscription.
Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Unanimité. Merci.

◊

VŒUX

Nous passons maintenant à la partie vœux de notre Conseil d'arrondissement.

19. VXV 2011190 – Vœu relatif au délai de dépôt des vœux dans le 15ème arrondissement présenté par la gauche.

Monsieur le Maire : Qui le présente ? Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Monsieur le Maire, chers collègues, ce vœu ne fait que traduire le débat que nous avions eu lors du dernier Conseil d'arrondissement et chacun a pu prendre connaissance des considérants, et il propose, compte tenu d'un certain nombre d'évolutions, que les projets de vœux puissent être désormais communiqués par écrit 5 jours avant la date fixée pour la séance, soit le mardi 12h, conformément à ce qui se pratique dans beaucoup d'arrondissements, de gauche comme de droite de notre Ville.

Monsieur le Maire : Il n'y a pas d'opposition de principe pour ma part à ce vœu, nous en avons d'ailleurs discuté la dernière fois d'autant que, comme vous le rappelez dans votre vœu, nous avons été ici les premiers à retransmettre en direct notre Conseil d'arrondissement sur Internet ainsi que la plupart des réunions publiques d'ailleurs et vous vous en souvenez, nous avons été choisis comme arrondissement pilote pour la dématérialisation des ordres du jour par ODS. Cela ne s'est pas fait sans difficultés, mais c'est maintenant acquis.

Je dois dire Monsieur Dargent, qu'il existe une commission de révision du règlement intérieur pour traiter de ces questions comme en son temps, de la mise à disposition d'un local pour l'opposition. J'ai demandé à son Président, Gérard Gayet, par courrier en date du 3 octobre, d'en réunir ses membres afin de proposer cette modification de règlement intérieur qui, si elle est alors acceptée, -elle le sera a priori- fera l'objet d'un amendement lors de notre prochaine séance.

C'est la raison pour laquelle soit je vous demanderais de retirer le vœu soit peut-être, de le modifier pour demander la convocation de la commission du règlement intérieur afin que nous puissions respecter cette procédure.

Claude Dargent : On s'est interrogé sur la meilleure façon de faire parce qu'effectivement il faut un amendement au règlement intérieur, simplement nous ne sommes pas en mesure d'amender ce règlement intérieur, de but en blanc, comme ça. Le vœu nous a paru être la meilleure solution pour faire avancer les choses. Mais, s'il y a un engagement de réunion de cette commission dans cet esprit, il n'est pas nécessaire de voter ce vœu et nous le retirons bien volontiers.

Monsieur le Maire : Merci. En contrepartie, bien sûr, je veillerai à ce que la commission se réunisse assez rapidement pour que cela puisse devenir effectif, si possible à notre prochain conseil dans le sens que vous avez indiqué.

Le vœu est donc retiré. Je vous remercie.

◊

20. VXV2011191 - Vœu au Maire de Paris relatif à l'augmentation des moyens humains et matériels du 15ème en matière de propreté présenté par l'UMP et le groupe Centre et Indépendants.

Monsieur le Maire : Monsieur Delmas.

Jean-Raymond Delmas : Monsieur le Maire, mes chers collègues, Paris était propre, le 15ème était propre. Paris est devenue sale et le 15ème est devenu sale. Ce constat est celui des élus que nous sommes et aussi et surtout celui de la population du 15ème.

Il diffère des résultats de l'observatoire de la propreté, dont Madame Roy nous a rappelé, lors du conseil Alleray/Procession, les résultats. La situation s'est dégradée et ce sont nos concitoyens qui en souffrent.

Bien sûr, il est aussi évident que si les rues sont sales, c'est que quelqu'un les salit. C'est Monsieur Dargent qui nous a dit cela la dernière fois. La Palice n'aurait pas dit mieux !

Pour autant, faire une campagne de publicité sur les sanctions encourues a peut-être du sens mais ne résout pas le problème principal, à savoir, la désorganisation du service de la propreté de Paris et le manque de moyens récurrents que la Mairie de Paris et l'équipe dirigeante en place se refusent à reconnaître et voir la vérité en face.

Cette réalité est celle d'une désorganisation de ce qui marchait bien avant 2001 ! Monsieur Contassot, Adjoint au Maire de Paris en charge de la propreté entre 2001 et 2008, en instaurant le roulement a provoqué la déstabilisation des services. Le mépris envers les personnels de cette direction de Paris et le mépris affiché envers des adjoints au Maire d'arrondissement lors des réunions avec lui, étaient le signe de son peu d'intérêt pour le sujet.

L'arrêt brutal des motos-crottes a eu pour effet des trottoirs encombrés de déjections canines et ce n'est pas avec le peu de moyens des campagnes de sensibilisation ou le peu d'inspecteurs du CAPP sur le terrain que l'on pouvait voir une amélioration rapide.

Aujourd'hui.....

Monsieur le Maire : Monsieur Delmas, c'est une minute, si vous voulez bien conclure.

Jean-Raymond Delmas : Je ne parle pas non plus du passage des 35 heures qui a vu des milliers d'heures perdues (50 000 h) alors je vous pose la question.

Le Maire de Paris se soucie-t-il vraiment de la Propreté de Paris et du 15ème ?

Monsieur le Maire : Monsieur Delmas, vous avez passé votre temps de parole. Merci en tout cas de cette question très importante pour nos concitoyens. Je dois dire qu'en tant que Maire d'arrondissement, l'essentiel de récriminations des habitants et je parle aussi de mes collègues, Jean-François Lamour et d'autres, concerne la propreté. Il y a deux sujets, la propreté et le logement, qui sont deux grands échecs évidemment de la municipalité et surtout, ce que je regrette, pour avoir réuni le premier CICA de la mandature sur ce sujet tellement il concernait les habitants, Monsieur Dagnaud qui était venu et que j'avais invité à cette occasion nous avait confirmé que le 15ème était un arrondissement qui n'était pas parmi les mieux dotés, que nous n'étions pas au

niveau et que nous aurons le devoir, et c'est « un engagement que j'ai pris » -disait-il- et que je répète bien volontiers, de renforcer les moyens dans le 15ème.

Il est dommage que nous n'ayons pas pu avoir depuis ce CICA du 10 octobre 2008, la moindre augmentation de moyens dans notre arrondissement qui d'ailleurs, arrive en avant dernier dans le classement en termes de moyens.

Nous sommes le plus grand arrondissement mais nous arrivons avant dernier dans les classements en moyens à Paris, le premier étant le 18ème. Juste une comparaison : 256 éboueurs dans le 15ème, contre 360 dans le 18ème. Je veux bien qu'il y ait plus de problèmes dans le 18ème mais quand même il y a là un rééquilibrage à faire qui est absolument nécessaire et au moment -Monsieur Delmas vient de le dire à l'instant- où la Mairie de Paris a décidé d'augmenter la taxe de balayage d'environ 46% lors du dernier Conseil de Paris, on peut prétendre, dans cet arrondissement qui a été délaissé sur le plan de la propreté depuis ces années récentes, obtenir des moyens complémentaires. C'est la raison pour laquelle je soutiens ce vœu au Maire de Paris.
Monsieur Dargent pour une explication de vote de deux minutes.

Claude Dargent : Monsieur le Maire, Monsieur Delmas nous a fait une description du passage non pas de l'ombre à la lumière, mais de la lumière à l'ombre, c'est-à-dire avant 2001 le 15ème était propre et depuis 2001, il est devenu soudainement sale ! Je dois dire que, pour ce qui me concerne, habitant avec mes collègues le 15ème arrondissement depuis bien longtemps, depuis les années 1980 pour ce qui me concerne, je n'ai pas eu ce sentiment-là loin s'en faut ! Si je peux continuer, Monsieur le Maire, dans un silence relatif.

Monsieur le Maire : S'il vous plait, laissez terminer Monsieur Dargent qui n'a que deux minutes.

Claude Dargent : Que vous souhaitiez une augmentation des moyens dans le 15ème arrondissement, nous le souhaitons tous, Monsieur le Maire parce qu'effectivement, il y a des progrès à faire en la matière et on est tous d'accord sur le fait que s'il y avait davantage de personnel dans notre arrondissement, la saleté reculerait. La question est : comment faire ? Le Président de la République exhorte à juste titre, les collectivités territoriales à ne pas augmenter leurs dépenses et les accuse de les avoir beaucoup augmentées. Dans ce cas-là si on n'augmente pas les dépenses, comment fait-on pour avoir dans le 15ème davantage d'employés du service de la Propreté.

Vous avez cru trouver la solution en prenant l'exemple du 18ème arrondissement. Oui, Monsieur le Maire, nous sommes ici entre gens raisonnables on sait que 1 km² et 1 km de voirie ce n'est pas forcément égal suivant qu'on est dans un quartier très touristique avec les grands boulevards, la Butte Montmartre et toute la fréquentation qu'on connait où un certain nombre de kms de voirie du 15ème arrondissement qui n'ont pas tout à fait la même fréquentation.

On ne peut évidemment pas comparer de cette façon-ci les deux arrondissements que vous avez pris comme exemple et lorsqu'on regarde concrètement les chiffres de personnel par arrondissement, c'est très clair, les arrondissements qui sont surdotés, Monsieur le Maire, ce sont les 5ème, 6ème, 7ème et 8ème arrondissements de Paris à tel point que nous sommes tout à fait disposés à voter votre vœu à condition que vous précisiez que lorsqu'il s'agit d'augmenter par redéploiement les effectifs des agents de service de la Propreté du 15ème cela se fasse au détriment des 5ème, 6ème, 7ème et 8ème arrondissements. Si vous le faites, on le vote.

Monsieur le Maire : Une explication de vote de Monsieur Menguy.

Jan-Baptiste Menguy : Monsieur le Maire, mon groupe va évidemment voter ce vœu pour la simple et bonne raison que ce n'est pas une question de déshabiller Paul pour habiller Jacques, c'est que quand a plus d'1 milliard € qui tombent chaque année en droits de mutation, Monsieur Dargent, quand on a des projets pharaoniques d'investissement comme le stade Jean Bouin -200 millions €- quand on recrute en 10 ans plus de 8 000 agents alors qu'il y a des manques évidents pour la propreté, pour les crèches, pour les écoles dans les pauses méridiennes et les goûters pour les centres d'animation après la classe, franchement je crois que ce n'est pas le problème de savoir si les moyens vont plus dans tel arrondissement ou dans tel autre, Monsieur Dargent, la seule question est : Comment est-ce que le Maire de Paris et vos collègues de l'exécutif gèrent l'argent énorme qui arrive dans les caisses chaque année sans rien faire et la seule réponse c'est que vous le gérez très mal et ce n'est pas en augmentant les impôts que vous pourrez donner des leçons de bonne gestion et c'est la raison pour laquelle nous voterons ce vœu.

Monsieur le Maire : D'ailleurs, c'est la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France elle-même qui a fustigé la gestion de la propreté par la Mairie de Paris en considérant la progression continue du taux d'absentéisme liée aux mauvaises conditions de travail des éboueurs et le coût qui est évalué à 10% de la masse salariale.

A l'époque, notre groupe avait demandé un audit sur la propreté. En tout cas, Monsieur Dargent est satisfait de la propreté dans le 15ème. Les habitants jugeront. 54% des Parisiens, eux, ne sont pas satisfaits de la propreté à Paris selon un sondage que j'ai sous les yeux.

Nous allons maintenant passer au vote de ce vœu.

Jean-Raymond Delmas : Cette taxe rapportait, avant l'augmentation, 75 millions € Monsieur Dargent. Aujourd'hui, elle va rapporter 107 millions €. C'est 30 millions € de plus. Vous ne pensez pas, Monsieur, mettre quelques agents en plus ?

Monsieur le Maire : Merci. Tout le monde s'est exprimé, je mets le vœu aux voix.
Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? NPPV pour la gauche. Il est adopté.

◊

21. VXV 2011192 – Vœu relatif à la dénomination d'une place de la laïcité dans le 15ème arrondissement présenté par la gauche.

Monsieur le Maire : Qui le présente ? Monsieur Dargent.

Claude Dargent : C'est la suite du débat que nous avions eu lors du dernier Conseil d'arrondissement puis du dernier Conseil de Paris. Compte tenu des évènements intervenus et comme le dit le vœu, le fait que la famille désormais nous a récemment confirmé son accord au le projet voté en 2008 de donner à la place de la Convention, le nom de Geneviève Anthonioz de Gaulle, pour trouver un espace pour accueillir la place de la laïcité, nous proposons de donner à l'entrée du parc André Citroën, le nom d'esplanade de la laïcité avec une inauguration qui pourrait avoir lieu le 9 décembre 2011 à l'occasion du prochain anniversaire de la loi de séparation des églises et de l'Etat.

Monsieur le Maire : Tout est organisé. En tout cas je constate que pour la seconde fois en l'espace de moins d'un mois, nous avons à débattre sur l'opportunité de dénommer une place du 15ème, place de la laïcité.

Je ne reviendrai pas sur les têtes à queue qui ont entouré la première proposition de lieu à savoir, la place de la Convention, et dont s'est fait d'ailleurs assez drôlement l'écho le Parisien le 27 septembre sous le titre : « La place du 15ème qui change trois fois de nom ».

Evidemment, je ne sais pas si les habitants s'y retrouveront. Il n'est pas question de contester le principe même de la laïcité qui nous unit et que nous faisons tous nôtre dans notre République même si nous pouvons en avoir des conceptions différentes, distinctes en tout cas des uns des autres y compris même au sein de votre groupe puisque je vois que toute la gauche n'a pas cosigné ce vœu.

Je cite simplement, excusez-moi il me pardonnera de le citer, Monsieur Alayrac qui s'exprimera pour l'explication de vote, mais j'ai lu également dans le même journal et sur son blog qu'il indiquait que ce type d'initiative était « un faux nez pour se racheter une bonne conscience sur la laïcité » alors que plein de problèmes subsistent.

Je pense qu'il va nous le confirmer dans un instant. Ce fut d'ailleurs le sens de l'intervention au Conseil de Paris d'Alexis Corbière qui indiquait en séance « gare à l'instrumentalisation ».

Je voudrais vous rappeler de façon plus sérieuse que plusieurs de nos propositions de dénomination qui elles, ont un rapport direct avec le 15ème sont en souffrance, ont même été rejetées pour certaines d'entre elles alors que d'autres conseils les avaient adoptées comme la place Jenny Alpha je rappelle pour laquelle je viens de recevoir, je vous en informe, mes chers collègues, malheureusement une lettre négative du Cabinet du Maire comme la place Andrée Chédid, comme la place du Général de Boissieu ou la rue Marianne Breslauer proposée par notre amie Ghislène Fonlladosa.

Je dis simplement que tous ces noms sont en attente et cela me parait plus urgent, en plus ce sont des décisions prises à l'unanimité par notre Conseil et qui, plus est, sont des noms de femmes et j'avais cru comprendre que c'était un peu le souhait de Madame Hidalgo que plus de noms de femmes soient portés par des rues du 15ème.

Je pense qu'il faut donc traiter en priorité et je le redis parce que c'est la volonté du 15ème, un certain nombre de places ou lieux de notre arrondissement qui attendaient d'être nommés, que je viens de citer.

Je trouve aussi un peu étrange la méthode qui consiste pour la gauche, je l'avais déjà dit la dernière fois, de passer par le Conseil d'arrondissement pour faire une proposition au Maire de Paris, méthode qui apparaît d'autant plus étonnante qu'il y a une commission au niveau de la Mairie de Paris et que souvent, lorsque nous proposons des noms pour des places ou des rues, la gauche nous répond qu'il y a une commission chargée de ça.

Concernant le choix de ce lieu maintenant, quai André Citroën, et non pas comme indiqué dans votre vœu, rue ou passage qui n'existe pas, je voulais faire remarquer qu'à proximité vous avez déjà l'esplanade André Chanson, et l'esplanade Max Guedj tous deux des grands résistants, je rappelle qu'à côté, il y a le square des Mères et des Grands-Mères de mai.

La logique, je pense voudrait que ce soit le nom d'une résistante qui vienne prendre place en ce lieu ou en lien direct avec le site. Je pense en particulier, cela a été proposé par certains, à Elisabeth Skobtzoff résistante, déportée qui habitait à proximité et qui a eu une action extrêmement importante pendant la résistance ce que m'indiquaient Marie Toubiana et Ghislène Fonlladosa.

De plus, nous avons d'ailleurs dans ce même conseil, le patronage laïque du 21ème siècle puisque c'est ainsi que vous l'appelez et qui serait sans doute déjà très emblématique pour représenter un lieu pour honorer la laïcité à Paris. J'ai cité tout à l'heure un extrait de l'intervention de Madame Hidalgo qui considère que ce lieu sera un lieu de référence pour la laïcité à Paris et peut-être dans le monde, qui sait ? Il aurait été plus logique, pourquoi pas, de proposer un lieu aussi plus proche de ce patronage et peut-être le carrefour qu'il environne ?

Autre sujet d'étonnement à la lecture de ce vœu : votre souhait de célébrer tout à coup, mais pourquoi pas, le 106ème anniversaire du vote de cette loi de séparation de l'église et de l'Etat alors que jusqu'à présent cela ne s'est jamais fait dans l'arrondissement et que cette année ne représente pas particulièrement une date clé de célébration de cet évènement mais a priori, pourquoi pas ?

Pourquoi, si vous voulez avoir vraiment une vraie ambition pour la laïcité à Paris en proposant une dénomination emblématique symbolique pourquoi pas le nom de la place de la laïcité à l'esplanade située dans l'Hôtel de Ville ? Cela aurait une signification et ce serait un vrai acte fort. Ce n'est pas à moi de le proposer n'étant pas élu du 4ème ni responsable des affaires parisiennes mais je pense que cela aurait du sens. Je vous fais une simple proposition pour montrer que nous aussi nous pouvons faire de l'opposition constructive ou alors, si cela est trop démesuré, pourquoi ne pas choisir un lieu à proximité du square Nadar à Montmartre où se déroule tous les ans la fête de la laïcité ?

Finalement, excusez-moi de conclure de façon un peu désagréable parce que jusqu'à présent je pense qu'il y a un échange d'arguments intéressants de part et d'autre mais est-il bien utile que je prenne la peine de vous répondre, mes chers collègues ?

Je vais vous dire pourquoi. Parce que vous ne le savez sans doute pas, mais j'ai reçu il y a quelques jours à peine la preuve que ce vœu est un vœu de façade où tout est réglé d'avance par la Mairie centrale puisque la direction de l'Urbanisme m'a adressé, il y a quelques jours à peine, pour inscrire au prochain Conseil d'arrondissement -les choses vont plus vite que la musique- une délibération qu'on me demande d'introduire au prochain Conseil d'arrondissement pour introduction au Conseil de Paris en novembre, une délibération DU 263 et je vous donne en mille le titre : « Attribution de la dénomination place de la laïcité à la partie centrale du quai André Citroën ».

Mes chers collègues, je veux bien qu'on passe notre temps à débattre d'un vœu virtuel ou en quelque sorte qui est déjà largement dépassé par les services et l'administration municipale puisque de toute façon la Ville de Paris a pris la décision, pour notre Conseil, en présentant cette délibération, je crois d'ailleurs, sans même être passée devant la commission de dénomination de la Ville.

Voilà, un bel exemple de l'absence de toute volonté de concertation. Je comprends que vous soyez pressés d'inaugurer cette place, mais quand-même, respectez au moins les formes à l'avenir pour faire croire au moins à la population et aux électeurs, que notre Conseil sert à quelque chose.

Vous comprendrez donc que nous appelions à voter contre ce vœu !
Monsieur Alayrac pour une explication de vote au nom de la gauche. Il n'y a pas d'autre groupe. Si Monsieur Alayrac, c'est au nom de la gauche puisqu'il n'y a pas de groupe radical de gauche.

Gilles Alayrac : Je ne peux pas parler au nom de la gauche puisque je ne suis pas d'accord avec mes collègues, donc soit vous me donnez la parole pour donner la position de Madame Piétranico et la mienne soit, je ne prends pas la parole.

Monsieur le Maire : C'est vraiment très exceptionnel, vraiment à ce titre seulement. Monsieur Alayrac alors.

Gilles Alayrac : Un peu de mansuétude, Monsieur le Maire. Je voulais vous dire, en dépit du fait que nous découvrons ce soir que les décisions ont été prises en dehors de cette instance, ce que je regrette, il n'empêche pas moins qu'on puisse maintenir une opinion sur ce sujet. Je pense que nous ne célèbrerons pas tous, ensemble et au même endroit, la loi du 9 décembre 1905, dans quelques jours.

En effet il existe entre les différentes formations politiques des divergences sur l'approche de la laïcité et surtout sur son contenu et je crois que c'est la noblesse de la politique que de pouvoir aussi débattre de nos différences.

Pour une partie de la gauche, en particulier pour les radicaux mais aussi le parti de gauche, je peux aussi le dire, j'ai entendu Alexis Corbière, la politique menée par la Mairie de Paris et les Mairies d'arrondissement, et celle-ci ne fait pas exception, constitue une entorse à la laïcité.

Sans m'engager trop loin dans le débat, je pourrais donner quelques illustrations de ce que nous dénonçons : par exemple, l'attribution du nom de Jean Paul II au parvis Notre Dame, l'attribution de la qualité de citoyen d'honneur au Dalaï Lama, le financement public de crèches confessionnelles Loubavitch encore fermées à l'admission de tous les enfants, l'attribution de locaux municipaux, des gymnases par exemple, à des religions pour célébrer des fêtes cultuelles. La célébration de ces mêmes fêtes religieuses dans des lieux municipaux comme la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville ou le théâtre municipal du Châtelet. Chacun comprendra, j'imagine, à quoi je fais allusion.

La liste pourrait être longue. Par conséquent, le débat qui existe et qui est légitime doit trouver son issue, je l'espère, dans un observatoire municipal de la laïcité dont nous attendons la création depuis maintenant trois ans.

Non, nous ne sommes pas d'accord sur ce que doit être la laïcité, c'est-à-dire une séparation entre la sphère publique et religieuse et dans l'attente de cet observatoire municipal, et face à ces désaccords, chacun comprendra que les élus radicaux voteront contre cette place de la laïcité d'abord parce que nous nous disons laïcs et parce que nous sommes toujours et irréductiblement attachés à la loi de séparation de 1905. Merci.

Monsieur le Maire : Je crois qu'il est bon que, même si nous avons fait une petite entorse dans notre règlement, que chacun explique sa conception effectivement de la laïcité. Bien sûr, je suis amené à donner, s'il le souhaite une possibilité d'explication de vote pour la gauche évidemment car j'ai bien compris que Monsieur Alayrac ne représentait pas, en cette occasion, l'ensemble de la gauche. Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Vous avez bien compris, Monsieur le Maire, donc moi j'ai du mal à comprendre votre hostilité à cette idée de créer une place de la laïcité dans le 15ème arrondissement à l'instar de ce qui se fait dans d'autres villes.

J'ai noté que l'idée vous paraissait bonne à condition que la place fût installée ailleurs que dans le 15ème arrondissement. Je voudrais vous rassurer Monsieur le Maire, si la Direction de l'Urbanisme a posé l'hypothèse d'une délibération de ce type-ci, soyez assuré d'une chose : nous allons voter en Conseil d'arrondissement, ensuite je porterai le vœu en Conseil de Paris.

S'il est rejeté, il va de soi qu'il n'y aura pas de place de la laïcité dans le 15ème arrondissement. Je voulais que vous en soyez sûr. Mais dans le cas inverse, ce qui est vraisemblable, ce serait dommage de rater l'occasion de l'anniversaire de décembre, et pour ça, il ne faut pas perdre de temps, Monsieur le Maire, c'est une chose dont nous savons tout le prix en politique.

Monsieur le Maire : Je constate que la Direction de l'Urbanisme ne perd pas de temps, ce qui est assez rare dans la présentation des projets d'urbanisme.

Je mets aux voix :
Qui est pour ce vœu ? Levez bien le doigt car cela va être un peu compliqué.
Qui est contre ? Madame Piétranico, Monsieur Alayrac.
Abstention ? Personne ? Merci. Il est rejeté.

Juste quelques informations diverses. Dates de nos prochains conseils : le 7 novembre, le 5 décembre et un CICA le 22 novembre à 19 heures.

La séance est levée.

Le Maire du XVème arrondissement

Philippe GOUJON
Député de Paris.